



COLLÈGE DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la première séance (ordinaire),
tenue le 19 février 2021, à compter de 8 h 30,
par vidéoconférence

Membres présents :

Dr Mauril Gaudreault
Dr Jean-Pierre Boucher
Dre Amélie Coutu
M. Jean-Pierre Dubeau
Dr Pierre Guérette
M. Daniel Hébert
Dr Martin Laliberté
Dre Christine Larocque

Mme Valérie Lévesque
Dre Francine Mathieu-Millaire
Dr Alain Naud
Dr Simon Patry
Dre Véronique Phan Cong
Mme Nathalie Pierre-Antoine
Dre Nathalie Saad
Dre Chantal Vallée

Secrétaire d'assemblée :

Dre Isabelle Tardif

Personnes ressources :

Me Linda Bélanger
Dre Pauline Gref
Dr André Luyet
M. Jérôme Mazoyer
Dr Ernest Prigent
Dre Isabelle Tardif
M. Jacques Tétrault
M. Stéphane Vallée
Mme Olga Rédikoultseva

1. Ouverture de la séance et appel nominal

Le président procède à l'appel nominal. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

Le directeur général accueille et présente le docteur Armand Aalamian, directeur adjoint à la Direction des études médicales, qui a débuté son mandat en janvier 2021.

2. Adoption de l'ordre du jour

Les modifications suivantes sont apportées au projet d'ordre du jour, à la demande des administrateurs :

Le sujet *Renouvellement de la police d'assurance des administrateurs et dirigeants du CMQ* est transféré dans la section *Points de décision* (16).

Le sujet *Programme annuel de formation des administrateurs et des membres de comités* est transféré dans la section *Points d'information* (5).

Il est proposé par la docteure Francine Mathieu-Millaire, appuyé par le docteur Simon Patry,

CDA-21-01

d'adopter l'ordre du jour faisant l'objet de l'Annexe I du présent procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2020

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration tenue le 11 décembre 2020 est déposé pour approbation.

ATTENDU QUE pour donner suite aux commentaires formulés lors de la séance du 11 décembre 2020, il y aura lieu d'apporter des modifications concernant la remise des bourses monétaires à *la Politique des prix et distinction du Collège des médecins du Québec*, jointe en annexe du procès-verbal (Annexe II) de ladite séance;

Il est proposé par la docteure Chantal Vallée, appuyé par le docteur Jean-Pierre Boucher,

CDA-21-02

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration tenue le 11 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

4. Affaires découlant des procès-verbaux des séances précédentes

4.1. Retour sur la séance du 11 décembre 2020

Le directeur général fait un suivi aux discussions tenues lors du huis clos de la dernière séance du Conseil d'administration.

4.2. Plateforme Dilitrust

Monsieur Stéphane Vallée, directeur des Finances et de l'informatique, présente les fonctionnalités de la plateforme Dilitrust et répond aux questions des administrateurs.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

5. Programme annuel de formation pour les administrateurs et les membres de comités

ATTENDU QUE la *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel* (Loi 11) adoptée en juin 2017 impose des obligations de formation aux administrateurs ainsi qu'aux membres de comités des ordres professionnels;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration du Collège des médecins (« Collège ») a adopté la *Politique de formation continue et d'accueil pour les membres du Conseil d'administration et les membres de comités du Collège des médecins du Québec* en décembre 2019 (CDA-19-100) (« Politique ») afin d'encadrer et de définir les objectifs de la formation continue offerte aux administrateurs et aux membres de comités du Collège;

ATTENDU QUE la Politique prévoit l'adoption d'un programme de formation continue sur un cycle de deux ans mis à jour annuellement sur recommandation du comité de gouvernance;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance, lors de sa rencontre du 25 janvier 2021, a pris en compte les besoins exprimés lors de l'évaluation annuelle de performance du Conseil d'administration et des comités, du plan stratégique et des compétences nécessaires à la réalisation de ce dernier afin d'établir le programme annuel de formation pour 2021;

ATTENDU QUE les formations sélectionnées par le comité de gouvernance ont pour but de permettre aux administrateurs ainsi qu'aux membres de comités du Collège d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et de tenir à jour leurs connaissances sur les devoirs et les responsabilités qui leur incombent;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance recommande l'adoption du programme de formation annuel de 2021 pour les administrateurs et les membres de comités;

Il est proposé par le docteur Pierre Guérette, appuyé par la docteure Francine Mathieu-Millaire,

CDA-21-03

d'adopter le programme annuel de formation pour les administrateurs et les membres de comités pour l'année 2021, tel que présenté à l'Annexe II du présent procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

6. Modification de la grille tarifaire – Direction des études médicales

ATTENDU les dispositions prévues au *Code des professions*, à la *Loi médicale* et aux règlements du Collège des médecins du Québec qui permettent au Conseil d'administration de fixer les frais exigibles pour les activités de la Direction des études médicales;

Il est proposé par le docteur Pierre Guérette, appuyé par la docteure Francine Mathieu-Millaire,

CDA-21-04

- 1) d'abroger toutes les résolutions antérieures concernant les tarifs exigés par la Direction des études médicales pour ses activités;**
- 2) d'adopter, en lieu et place, la nouvelle grille tarifaire présentée à l'Annexe III du procès-verbal;**
- 3) d'appliquer la nouvelle grille tarifaire à compter du 1^{er} avril 2021.**

Adopté à l'unanimité.

7. Nomination au comité consultatif sur la pratique de l'infirmière praticienne spécialisée de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

ATTENDU QUE selon le nouveau *Règlement sur les infirmières praticiennes spécialisées* qui est entré en vigueur le 25 janvier 2021, le mandat du comité est d'examiner :

1. les conditions et les modalités selon lesquelles les activités visées à l'article 36.1 de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* (chapitre I-8) sont exercées par les infirmières praticiennes spécialisées ainsi que les normes relatives aux ordonnances faites par ces dernières;
2. les enjeux liés à la pratique clinique des infirmières praticiennes spécialisées;
3. les nouvelles pratiques cliniques des infirmières praticiennes spécialisées ou les améliorations qui tiennent compte de l'évolution scientifique et des nouvelles données probantes;

4. toute autre question liée à l'exercice des activités professionnelles des infirmières praticiennes spécialisées;

ATTENDU QU'un comité consultatif sur la pratique de l'infirmière praticienne spécialisée existait depuis 2018, alors que ce règlement était habilité par la *Loi médicale*;

ATTENDU QUE ce comité consultatif est composé de 13 membres, dont notamment :

- un représentant du Collège des médecins du Québec (ci-après « CMQ »);
- un médecin spécialiste en médecine de famille nommé par le CMQ;
- un médecin spécialiste autre qu'en médecine de famille nommé par le CMQ;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif sur la pratique de l'infirmière praticienne spécialisée sont nommés pour un mandat d'au plus 3 ans et demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés;

ATTENDU QUE la docteure Dorice Boudreault (82218) nommée à titre de médecin partenaire en soins de première ligne le 6 avril 2018 par résolution du CA (CDA-18-28) a informé le CMQ qu'elle ne souhaite pas renouveler son mandat qui vient à échéance le 1^{er} avril 2021;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance, lors de la séance du 25 janvier 2021, a recommandé la nomination du docteur Louis-Xavier D'Aoust (12615);

Il est proposé par le docteur Pierre Guérette, appuyé par la docteure Francine Mathieu-Millaire,

CDA-21-05

- 1) **de nommer le docteur Louis-Xavier D'Aoust (12615) en remplacement de la docteure Dorice Boudreault (82218) à titre de médecin spécialiste en médecine de famille pour un mandat de trois ans;**
- 2) **d'informer l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec de cette nomination.**

Adopté à l'unanimité.

Nomination au comité de la formation des infirmières praticiennes spécialisées et du sous-comité d'examen des programmes de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (ci-après « OIIQ ») doit former, conformément à l'article 13 du *Règlement sur les comités de formation de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec*, un comité de la formation des infirmières praticiennes spécialisées (ci-après « IPS »);

ATTENDU QU'en application de l'article 14 du Règlement, ce comité consultatif a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'OIIQ, du Collège des médecins du Québec (ci-après « CMQ »), des établissements d'enseignement et du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, les questions relatives à la qualité de la formation des IPS;

ATTENDU QUE le comité de la formation des IPS est composé de neuf membres, dont notamment :

- trois membres nommés par le Conseil d'administration du CMQ, dont l'un fait partie de l'équipe de direction du CMQ ;
- membre de l'équipe de direction du CMQ qui possède une expérience pertinente;
- deux médecins qui possèdent une bonne connaissance de la pratique clinique requise et de celle exercée par les infirmières praticiennes spécialisées finissantes dans les milieux de soins;

ATTENDU QUE conformément à l'article 24 du Règlement, le Conseil d'administration de l'OIIQ doit également instituer un sous-comité d'examen des programmes;

ATTENDU QUE le sous-comité d'examen est composé des six membres du comité de la formation des IPS nommés par l'OIIQ et le CMQ.

ATTENDU QUE les membres, autres que ceux nommés par le Conseil d'administration de l'OIIQ, entrent en fonction à compter de leur nomination ou, le cas échéant, à la date qui est fixée pour une période de trois ans et demeurent en fonction, à l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés;

ATTENDU QUE la docteure Lucie Lavallée (98132) nommée le 7 septembre 2017 par résolution du comité exécutif (CE-17-285) à titre de médecin qui possède une bonne connaissance de la pratique clinique requise et de celle exercée par les infirmières praticiennes spécialisées finissantes dans les milieux de soins, a informé le CMQ qu'elle ne souhaite pas renouveler son mandat qui est venu à échéance le 7 septembre 2020;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance, lors de la séance du 25 janvier 2021, a recommandé la nomination de la docteure Isabelle Gosselin (98427);

Il est proposé par le docteur Pierre Guérette, appuyé par la docteure Francine Mathieu-Millaire,

CDA-21-06

- 1) de nommer la docteure Isabelle Gosselin (98427), en remplacement de la docteure Lucie Lavallée (98132), à titre de médecin qui possède une bonne connaissance de la pratique clinique requise et de celle exercée par les infirmières praticiennes spécialisées finissantes dans les milieux de soins pour un mandat de trois ans;**

- 2) **d'informer l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec de cette nomination.**

Adopté à l'unanimité.

8. **Modification de la composition du comité de révision**

ATTENDU QUE l'article 123.3 du *Code des professions* prévoit que le comité de révision est formé d'au moins trois personnes nommées par le Conseil d'administration (ci-après « CA »), dont au moins une est choisie parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office dresse à cette fin (représentant du public);

ATTENDU QUE le nombre de membres du comité de révision a été augmenté le 18 octobre 2019 (CDA-19-87), passant de 12 à 14 afin de réunir un plus grand nombre de divisions pour ainsi traiter davantage de dossiers et respecter le délai de traitement de 90 jours imposé par l'article 123.4 du *Code des professions* et que le libellé de la composition du comité de révision a été uniformisé avec celui de tous les comités du Collège lors de la séance du CA du 24 avril 2020 (CDA-20-58);

ATTENDU QUE puisqu'une division doit obligatoirement comporter un représentant du public, l'ajout d'un représentant du public permettrait au greffe du comité de réunir cinq divisions au besoin, pour ainsi traiter davantage de dossiers et respecter le délai de traitement de 90 jours, tout en allégeant la charge de travail des membres;

ATTENDU QUE cet ajout permettrait également une meilleure gestion des délais en cas de non-disponibilité de certains représentants du public à une rencontre planifiée et un roulement plus efficient des dossiers du comité;

ATTENDU QU'en vertu de la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, la composition des comités statutaires et permanents du Collège est adoptée par le CA, sur recommandation du comité de gouvernance;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance lors de sa rencontre du 25 janvier 2021 visant à modifier la composition du comité de révision pour ajouter une personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administrateurs sont nommés par l'Office des professions, conformément au *Code des professions* (représentant du public), ne siégeant pas au CA;

Il est proposé par le docteur Pierre Guérette, appuyé par la docteure Francine Mathieu-Millaire,

CDA-21-07

- 1) **d'abroger la résolution CDA-20-58;**
- 2) **d'établir la composition du comité de révision comme suit :**
 - **deux administrateurs élus au CA;**

- un administrateur au CA, nommé par l'Office des professions,
 - huit médecins ne siégeant pas au CA;
 - quatre personnes dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administrateurs sont nommés par l'Office des professions, conformément au *Code des professions*, ne siégeant pas au CA.
- 3) de désigner une juriste de la Direction des affaires juridiques pour agir à titre de secrétaire du comité.

Adopté à l'unanimité.

Nomination au comité de révision

ATTENDU QU'en vertu de la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, le Conseil d'administration (ci-après « CA ») procède à la nomination des membres des comités permanents et statutaires sur recommandation du comité de gouvernance;

ATTENDU la résolution CDA-21-07 modifiant la composition du comité de révision afin d'y ajouter une personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administrateurs sont nommés par l'Office des professions, conformément au *Code des professions*, ne siégeant pas au CA;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance lors de sa séance extraordinaire du 8 février 2021 quant à la nomination de monsieur Robert Blanchette à titre de membre du comité de révision pour un mandat de deux ans débutant le 19 février 2021;

Il est proposé par le docteur Pierre Guérette, appuyé par la docteure Francine Mathieu-Millaire,

CDA-21-08

de nommer monsieur Robert Blanchette, personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administrateurs sont nommés par l'Office des professions conformément au *Code des professions*, ne siégeant pas au CA, à titre de membre du comité de révision pour un mandat de deux ans débutant le 19 février 2021.

Adopté à l'unanimité.

POINS DE DÉCISION

9. Tableau-synthèse jetons, honoraires et dépenses 2021-2022

Les membres ont reçu le document *tableau-synthèse jetons, honoraires et dépenses 2021-2022* (Annexe IV).

ATTENDU QUE le tableau-synthèse des jetons, honoraires et dépenses doit être adopté annuellement par le Conseil d'administration avant la nouvelle période budgétaire débutant le 1^{er} avril;

ATTENDU QUE les modifications suivantes doivent être apportées au tableau-synthèse qui sera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2021:

- indexation des montants alloués pour les jetons de présence conformément à ceux inscrits à la politique de rémunération des administrateurs élus et administrateurs désignés ayant été adoptée par le Conseil d'administration le 3 septembre 2020 (CDA-20-99) et lors de l'assemblée générale annuelle du 6 novembre 2020 (AGA-20-04), conformément à l'article 104, al. 1 (1) du *Code des professions*;
- indexation des honoraires versés pour les experts, les enquêteurs et les patients simulés en fonction du taux d'indexation qui sera adopté par le CA pour tous les employés pour l'année 2021-2022;
- le calcul pour le remboursement du kilométrage est basé sur le kilométrage réel parcouru;

ATTENDU QUE le comité des finances et d'audit en fait la recommandation;

Il est proposé par le docteur Simon Patry, appuyé par monsieur Jean-Pierre Dubeau,

CDA-21-09

- 1) **d'adopter le tableau-synthèse jetons, honoraires et dépenses 2021-2022 tel que présenté à l'Annexe IV du présent procès-verbal;**
- 2) **que celui-ci prenne effet à compter du 1^{er} avril 2021.**

Adopté à l'unanimité.

10. Régime complémentaire de retraite des employés du Collège – versement des cotisations additionnelles



[Redacted text block]

11. Indexation des salaires à compter du 1^{er} avril 2021

[Redacted text block]

12. Révision du plan d'organisation du Collège : création de la Direction de l'inspection professionnelle et nomination du directeur

ATTENDU les orientations contenues au Plan stratégique Virage 2023;

ATTENDU la pertinence de rapprocher les niveaux tactique et opérationnel;

ATTENDU l'indication de réduire les paliers de gestion dans un souci d'efficience;

ATTENDU le devoir d'arrimer l'allocation des ressources aux responsabilités premières d'un ordre professionnel qui sont l'admission à l'exercice, l'inspection professionnelle, la formation continue pour le maintien des compétences et les enquêtes;

ATTENDU QU'il y a lieu de dissoudre la Direction de l'amélioration de l'exercice pour créer la Direction de l'inspection professionnelle et la Direction du développement professionnel continu et de la remédiation;

ATTENDU la nécessité d'avoir un directeur à la tête de chacune des directions;

Il est proposé par le docteur Simon Patry, appuyé par le docteur Martin Laliberté,

CDA-21-12

- 1) d'abolir le poste de directeur adjoint à la Direction de l'amélioration de l'exercice, volet inspection professionnelle;**
- 2) de créer un poste de directeur de l'Inspection professionnelle;**
- 3) de nommer le docteur Marc Billard, actuellement directeur adjoint à la Direction de l'amélioration de l'exercice, directeur de la nouvelle Direction de l'inspection professionnelle à compter du 1^{er} mars 2021, et ce, pour la durée restante de son actuel contrat qui se termine le 12 août 2021.**

Adopté à l'unanimité.

Révision du plan d'organisation du Collège : création de la Direction du développement professionnel continu et de la remédiation et nomination du directeur

ATTENDU les orientations contenues au Plan stratégique Virage 2023;

ATTENDU la pertinence de rapprocher les niveaux tactique et opérationnel;

ATTENDU l'indication de réduire les paliers de gestion dans un souci d'efficience; revoir à la baisse notre taux d'encadrement;

ATTENDU le devoir d'arrimer l'allocation des ressources aux responsabilités premières d'un ordre professionnel qui sont l'admission à l'exercice, l'inspection professionnelle, la formation continue pour le maintien des compétences et les enquêtes;

ATTENDU QU'il y a lieu de dissoudre de la Direction de l'amélioration de l'exercice pour créer la Direction de l'inspection professionnelle et la Direction du développement professionnel continu et de la remédiation;

ATTENDU la nécessité d'avoir un directeur à la tête de chacune des directions;

ATTENDU le départ prochain de l'actuel directeur adjoint à la Direction de l'amélioration de l'exercice, volet développement professionnel continu et remédiation; Il est proposé par le docteur Simon Patry, appuyé par le docteur Martin Laliberté,

CDA-21-13

- 1) d'abolir le poste de directeur adjoint à la Direction de l'amélioration de l'exercice, volet développement professionnel continu et remédiation;**
- 2) de créer un poste de directeur du Développement professionnel continu et de la remédiation;**
- 3) de nommer le docteur Ernest Prigent, jusqu'ici directeur de l'Amélioration de l'exercice, directeur de la nouvelle Direction du développement professionnel continu et de la remédiation à compter du 1^{er} mars 2021, et ce, pour la durée restante de son actuel contrat qui se termine le 1^{er} décembre 2021.**

Adopté à l'unanimité.

13. Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par des orthophonistes – orientation

[Redacted text block]

- [Redacted list item]
- [Redacted list item]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

ATTENDU QUE l'implantation de la deuxième phase du processus d'évaluation portant sur l'évaluation des présidents de comité et l'autoévaluation des membres de comité devait s'amorcer en 2021;

ATTENDU QU'il y lieu de se donner un peu plus de temps pour le déploiement de la deuxième phase du processus d'évaluation;

ATTENDU QUE le président du Collège s'est engagé à rencontrer annuellement tous les présidents et membres de comités et que cette occasion sera le moment opportun pour discuter de l'implantation de cette deuxième phase du processus d'évaluation et des attentes y afférentes;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance du 25 janvier 2021;

Il est proposé par le docteur Simon Patry, appuyé par le docteur Pierre Guérette,

CDA-21-15

- 1) **que le processus d'évaluation annuelle du Conseil d'administration et des comités pour 2021 ne porte que sur l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et des comités, l'évaluation du président du Conseil d'administration et l'autoévaluation des membres du Conseil d'administration;**
- 2) **de reporter à 2022 la deuxième phase d'implantation du processus relative à l'évaluation des présidents de comités et à l'autoévaluation des membres de comités.**

Adopté à l'unanimité.

15. Assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants du Collège des médecins du Québec



Il est proposé par monsieur Daniel Hébert, appuyé par la docteure Francine Mathieu-Millaire,

CDA-21-17

- 1) **d'adopter le guide d'exercice *L'évaluation médicale à la demande d'un tiers – La médecine d'expertise* tel que présenté à l'Annexe V du présent procès-verbal;**
- 2) **de prévoir des actions de communication communes Collège des médecins du Québec – Barreau du Québec, aux fins de sa publication et de sa diffusion;**
- 3) **de considérer le déploiement d'activités de formation pour les médecins, les avocats et la magistrature;**
- 4) **dans la continuité du thème *L'évaluation médicale à la demande d'un tiers*, d'être informés de la mise en place d'un groupe de travail sur le rôle du médecin-conseil et la médecine auprès des travailleurs, afin d'aborder certains aspects plus spécifiques à ces contextes.**

Adopté à l'unanimité.

17. Rapport d'enquête sur la qualité des services médicaux et des soins infirmiers fournis au CHSLD Herron et à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM) durant la première vague de la pandémie de COVID-19

ATTENDU QUE lors de la séance extraordinaire du 20 avril 2020, le comité des requêtes du Collège des médecins du Québec (CMQ) décidait d'effectuer, en vertu des articles 16 et 18 de la *Loi médicale*, une enquête sur la qualité des soins médicaux fournis au CHSLD Herron et à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM);

ATTENDU QUE le comité des requêtes du CMQ et le Conseil d'administration de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) ont décidé de tenir cette enquête conjointement et de s'adjoindre également des représentants de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ);

ATTENDU QUE le comité des requêtes du CMQ a nommé, lors de sa séance du 20 avril 2020, deux médecins à titre de membres du comité d'enquête en vertu des articles 16 et 18 de la *Loi médicale* et que le Conseil d'administration de l'OIIQ a nommé, lors de sa séance du 20 avril 2020, deux infirmières et deux infirmières auxiliaires à titre de membres du comité d'enquête en vertu de l'article 11 de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*;

ATTENDU QUE le comité des requêtes a confié aux enquêteurs le mandat suivant :

- Évaluer tous les aspects permettant d'assurer la qualité des services médicaux fournis dans les deux CHSLD concernés, soit le CHSLD Herron et l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal;

- Analyser les actions prises par les médecins depuis le début de l'urgence sanitaire liée au COVID-19 dans ces deux CHSLD et les circonstances où les décès ont été constatés;
- Déterminer si lors du constat des décès survenus pendant la période d'urgence sanitaire, les médecins ont recherché ou ont constaté des éléments de négligence envers les résidents et si ces négligences ont été signalées aux autorités compétentes;
- Identifier les carences empêchant d'offrir des services médicaux conformes aux normes en vigueur et proposer des recommandations afin de les corriger;
- Formuler toute recommandation pouvant permettre d'offrir les meilleurs soins médicaux possible aux résidents de ces deux institutions;

ATTENDU QUE cette enquête conjointe s'est déroulée entre le 28 avril 2020 et le 10 novembre 2020 ;

ATTENDU QUE conformément au mandat qui lui a été confié, le comité d'enquête a déposé dans les meilleurs délais auprès des instances respectives du CMQ, de l'OIIQ et de l'OIIAQ un rapport conjoint d'enquête;

ATTENDU QUE le comité des requêtes a pris connaissance du rapport d'enquête lors d'une séance extraordinaire tenue le 15 février 2021;

ATTENDU QU'en application de l'article 15 a) de la *Loi médicale*, le Conseil d'administration peut donner avis au ministre de la Santé et des Services sociaux sur la qualité des soins médicaux fournis dans les centres exploités par les établissements et sur les normes à suivre pour relever le niveau de la qualité de ces soins;

ATTENDU QU'en raison de la teneur du rapport d'enquête, il y a lieu d'informer le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, et la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, madame Marguerite Blais, des conclusions de ce rapport;

ATTENDU QU'en raison de la teneur du rapport d'enquête, il y a lieu de rencontrer les responsables des deux établissements visés par le rapport pour leur communiquer les conclusions contenues au rapport.

Il est proposé par la docteure Francine Mathieu-Millaire, appuyé par le docteur Pierre Guérette,

CDA-21-18

- 1) **d'accepter le rapport conjoint de l'enquête sur la qualité des services médicaux et des soins infirmiers au CHSLD Herron et à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal ;**
- 2) **d'entériner le contenu du rapport conjoint, y compris ses conclusions et recommandations ;**

- 3) **d’informer le ministre de la Santé et des Services sociaux des conclusions du rapport conjoint de l’enquête sur la qualité des services médicaux et des soins infirmiers au CHSLD Herron et à l’Institut universitaire de gériatrie de Montréal ;**
- 4) **de rencontrer les deux établissements visés et de transmettre le rapport d’enquête aux autorités et instances concernées des deux établissements, soit au CIUSSS de l’Ouest-de-l’Île-de-Montréal en tant que mandataire du CHSLD Herron, et au CIUSSS du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal dont fait partie l’Institut universitaire de gériatrie de Montréal .**

Adopté à l’unanimité.

POINTS D’ORIENTATION

18. Bilan et perspectives – Direction des communications et des affaires publiques

Monsieur Jacques Tétrault, directeur de la Direction des communications et des affaires publiques, vient rencontrer les membres du Conseil d’administration afin de leur présenter les différents secteurs d’activités de cette nouvelle direction et d’échanger sur des perspectives pour la prochaine année.

19. Aide médicale à mourir – Projet de loi C-7

Le mémoire du CMQ sur le projet de *Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir)* et le document d’allocution présentant ce mémoire au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles sont déposés pour information.

Le sujet sera ajouté à l’ordre du jour du prochain Conseil d’administration afin de permettre d’en discuter en profondeur.

POINTS D’INFORMATION

20. Rapport du président

Le docteur Mauril Gaudreault présente le rapport de ses activités au Conseil d’administration.

21. Rapport de la Tournée Dialogue

Le bilan de la Tournée Dialogue effectuée par le président et le directeur général dans le but de partager avec les parties prenantes du CMQ, déjà consultées en 2019 en vue de l’élaboration du plan stratégique Virage 2023, les grands axes de la transformation en cours, est déposé au Conseil d’administration.

Les rencontres ayant eu lieu dans le cadre de cette tournée ont permis d'exposer la mission, la vision, les valeurs et les grandes orientations de l'organisation. Ces échanges ont mis en lumière les points de convergence entre le plan stratégique du Collège et les priorités des parties prenantes rencontrées.

22. Rapport du directeur général et de la secrétaire

Les docteurs André Luyet et Isabelle Tardif présentent leur rapport dont la version complète, incluant les rapports des directions du Collège, a été transmise au Conseil d'administration en prévision de la séance.

23. Présentation du plan d'action aux directions

Le directeur général fait un survol de la présentation du plan d'action présentée aux directions du Collège.

24. Statistiques sur la cession des dossiers et les prises de possession des dossiers par le CMQ

Les membres prennent connaissance d'un document résumant l'état de la situation relative aux prises de possession des dossiers médicaux par le Collège.

Des données relatives aux coûts associés à la prise de possession des dossiers et au traitement des demandes accès aux dossiers dont le Collège a pris possession seront préparées pour la prochaine séance du Conseil.

25. Avis éthique sur la solidarité

L'avis éthique des membres du comité de gouvernance sur la conciliation du devoir de solidarité de l'administrateur membre de comité avec l'obligation de prise de position au sein du Conseil d'administration est déposé pour information.

26. Examen d'aptitude du Conseil médical du Canada, partie II





27. Dépôt des rapports de comités :

Les rapports suivants sont déposés à titre d'information :

- Rapport annuel du comité des requêtes
- Rapport du comité de gouvernance
- Rapport du comité d'admission à l'exercice
- Rapport du comité des études médicales et de l'agrément
- Rapport du comité d'inspection professionnelle
- Rapport du comité sur les activités médicales partageables
- Rapport du comité sur les services préhospitaliers d'urgence
- Rapport du comité de révision
- Greffe de discipline
- Rapport du comité de développement professionnel continu et de remédiation
- Rapport du comité des finances et d'audit
- Rapport du comité CMQ-OPQ

28. Dépôt des documents d'information :

- Statistiques sur exercice en société
 - Avis du comité consultatif – IPS: Projet de lignes directrices
-

HUIS CLOS

29.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, l'assemblée est levée à 16 h 50.

La prochaine séance aura lieu les 22 et 23 avril 2021.



Mauril Gaudreault, M.D.
Président



Isabelle Tardif, M.D.
Secrétaire

| AFFAIRES PRÉLIMINAIRES | Objet | Responsable | Temps |
|---|------------------|-------------|-------|
| 1. Ouverture de la réunion et appel nominal | | | |
| Présentation du Dr Armand Aalamian, directeur adjoint à la DÉM | | | |
| 2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration de conflits d'intérêts | Adoption | | |
| 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2020 | Adoption | | |
| 4. Affaires découlant des procès-verbaux des séances précédentes | Information | | |
| 4.1. Retour sur la séance du 11 décembre 2020 | | | |
| 4.2. Plateforme Dilitrust | | | |
| ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT | | | |
| 5. Programme annuel de formation des administrateurs et des membres de comités | | | |
| 6. Modification de la grille tarifaire – Direction des études médicales | | | |
| 7. Nominations au comité consultatif sur la pratique de l'IPS de l'OIIQ et au comité de la formation des IPS et du sous-comité d'examen des programmes de l'OIIQ | Adoption en bloc | | |
| 8. Modification de la composition du comité de révision et nomination | | | |
| POINTS DE DÉCISION | | | |
| 9. Tableau synthèse : jetons, honoraires et dépenses | Adoption | | |
| 10. Régime complémentaire de retraite des employés du Collège : versement des cotisations additionnelles | Adoption | | |

- | | |
|--|----------|
| 11. Indexation des salaires | Adoption |
| 12. Révision du plan d'organisation du Collège et nominations à la Direction de l'inspection et à la Direction du DPCR | Adoption |
| 13. Règlement sur les activités autorisées aux orthophonistes | Adoption |
| 14. Processus d'évaluation du fonctionnement du CA et des comités | Adoption |
| 15. Renouvellement de la police d'assurance des administrateurs et dirigeants | Adoption |
| 16. Guide d'exercice sur la médecine d'expertise | Adoption |
| 17. Rapport d'enquête sur la qualité des services médicaux et des soins infirmiers au CHSLD Herron et à l'IUGM durant la première vague de la pandémie de COVID-19 | Adoption |

POINTS D'ORIENTATION

- | | |
|--|--------------|
| 18. Bilan et perspectives – Direction des communications et des affaires publiques | Présentation |
| 19. Aide médicale à mourir – Projet de loi C-7 | Présentation |

POINTS D'INFORMATION

- | | |
|--|-------------|
| 20. Rapport du Président | Information |
| 21. Rapport de la Tournée Dialogue | Information |
| 22. Rapport du Directeur général et de la Secrétaire | Information |

| | |
|---|-------------|
| 23. Présentation du plan d'action aux directions | Information |
| 24. Statistiques sur la cession des dossiers et les prises de possession des dossiers par le CMQ | Information |
| 25. Avis éthique sur la solidarité | Information |
| 26. Examen d'aptitude du Conseil médical du Canada, partie II | Information |
| 27. Dépôt des rapports de comités Rapport annuel du comité des requêtes Rapport du comité de gouvernance Rapport du comité d'admission à l'exercice Rapport du comité des études médicales et de l'agrément Rapport du comité d'inspection professionnelle Rapport du comité sur les activités médicales partageables Rapport du comité sur les services préhospitaliers d'urgence Rapport du comité de révision Greffe de discipline Rapport du comité de développement professionnel continu et de remédiation Rapport du comité des finances et d'audit Rapport du comité CMQ-OPQ | Information |
| 28. Dépôt des documents d'information Statistiques sur exercice en société Avis du comité consultatif – IPS : Projet de lignes directrices Jugement de la Cour supérieure – Dossier du Dr Pierre Mailloux | Information |

HUIS CLOS

29. [REDACTED] [REDACTED]

30. [REDACTED] [REDACTED]

Programme annuel de formation – 2021

Administrateurs

| | Thème / sujet | Format / durée | Date | Formateur |
|--|--|---|----------------------------------|----------------------------|
| Thème 1 – Cadre de gouvernance | | | | |
| 1 | Gouvernance et éthique* | <i>Webinaire pour les nouveaux membres du CA</i> Durée 45 min | Au plus tard mai 2021 | CIQ |
| 2 | Égalité homme – femme* | <i>Webinaire pour les nouveaux membres du CA</i> Durée 45 min | Au plus tard mai 2021 | CIQ |
| Thème 2 – Planification stratégique, gestion des risques, surveillance et développement | | | | |
| 3 | Analyse des états financiers | <i>Demi-journée de formation du CMQ liée à une séance du CA</i> Durée 3h | Avril 2021 | CMQ Formateurs externes |
| 4 | Activité combinée sur la responsabilité sociale et la clientèle vulnérable | <i>Demi-journée de formation du CMQ liée à une séance du CA</i> Durée 3h | Date à confirmer Automne 2021 | Formateur externe |
| 5 | Processus de prise de décision | <i>Demi-journée de formation du CMQ liée à une séance du CA</i> Durée 3h | Date à confirmer Automne 2021 | Formateur externe |
| 6 | Relève et gestion de crise (plan de contingence et plan de mesures d'urgence) | <i>Demi-journée de formation du CMQ liée à une séance du CA</i> Durée 3h | Date à confirmer | Formateur externe |

| | Thème / sujet | Format / durée | Date | Formateur |
|---|---|--|-----------------------|---------------------|
| | Thème 3 – Fonction d'un ordre professionnel et cadre juridique | | | |
| 7 | Gestion de la diversité ethnoculturelle* | <i>Webinaire pour les nouveaux membres du CA</i> Durée 45 min | Au plus tard mai 2021 | CIQ |
| 8 | Inconduites sexuelles* | <i>Webinaire pour les nouveaux membres du CA</i> Durée 45 min | Au plus tard mai 2021 | CIQ |
| 9 | Dilitrust (outil de soutien au comité) | <i>Formation à la demande</i> Durée 30 min | Fév. 2021 | Formateurs externes |

Programme annuel des activités de formation – 2021

Membres de comités

| | Thème / sujet | Public ciblé | Format / durée | Date | Formateur |
|--|---|------------------------------------|--|--|---------------------|
| Thème 1 – Cadre de gouvernance | | | | | |
| 10 | Égalité homme – femme* | CAE | Webinaire Durée 45 min. | Au plus tard entre mai et juillet 2021 | CIQ |
| 11 | Politiques du Collège - Gouvernance des comités – rôle et responsabilités des comités | Membres de tous les comités | <i>Dans le cadre des rencontres des comités</i> Durée 30 min. | Selon le calendrier de rencontres des comités | Formateurs internes |
| Thème 2 – Planification stratégique, gestion des risques, surveillance et développement | | | | | |
| 12 | Évaluation de la performance des comités - Politique d'évaluation - Grille d'évaluation et processus | Membres des comités | <i>Dans le cadre des rencontres des comités</i> Durée 20 min | Selon le calendrier de rencontres des comités | Formateurs internes |
| Thème 3 – Fonction d'un ordre professionnel et cadre juridique | | | | | |
| 13 | Gestion de la diversité ethnoculturelle* | CAE | Webinaire Durée 45 min | Au plus tard entre mai et juillet 2021 | CIQ |
| 14 | Évaluation des qualifications professionnelles* | CRE CAE | En préparation Durée 3 h | CRE : Janv. 2021 CAE à déterminer selon le calendrier des rencontres de comités | Formateurs interne |

| | Thème / sujet | Public ciblé | Format / durée | Date | Formateur |
|----|---|----------------------------|---|--|------------------------------|
| 15 | Inconduite sexuelle* | CREV CD | <i>Webinaire</i> Durée 45 min Formation de l'Ordre des sexologues du Québec Durée 3h | Au plus tard entre mai et juillet 2021 | CIQ |
| 16 | Fonction d'un conseil de discipline - Rôle du membre - Fonctionnement juridictionnel - Fonctionnement administratif | CD | <i>Formation à distance</i> Présentation théorique Durée 3h30 | Janvier 2021 | DAJ Collaboration externe |
| 17 | Fonction d'un comité de révision - Rôle du membre - Fonctionnement juridictionnel - Fonctionnement administratif | CREV | Présentation en personne Durée 7h | Date à confirmer en 2021 selon la pandémie | DAJ Collaboration externe |
| | | | Présentations dans le cadre des séances régulières du comité Durée 30 min | Selon le calendrier des rencontres | Formateurs internes |
| 18 | Dilitrust (outil de gestion des comités) | Membres des comités | <i>Dans le cadre des rencontres des comités</i> Durée 30 min | Selon le calendrier des rencontres des comités | Collaboration externe |

Légende

* Formation obligatoire pour certains membres en vertu du *Code des professions*

** Coût des jetons de présence seulement

CA : Conseil d'administration
CAE : Comité d'admission à l'exercice
CD : Conseil de discipline
CDPCR : Comité de développement prof. continu et remédiation
CRE : Comité des requêtes
CIQ : Conseil interprofessionnel du Québec
CREV : Comité de révision
DAJ : Direction des affaires juridiques

TARIFICATION - Direction des études médicales

Entrée en vigueur : le 1^{er} avril 2021

| SERVICES | TARIF 2020/2021 | TARIF 2021/2022 |
|---|--------------------|--------------------|
| TARIFICATION - SERVICES EN LIGNE DU COLLÈGE | | |
| ALDO-QUÉBEC - Activité de formation obligatoire | | |
| | 80 \$ | 80 \$ |
| AUTORISATION SPÉCIALE | | |
| | 500 \$ | 525 \$ |
| CARTES DE STAGES | | |
| Plus de 5 périodes | 250 \$ | 250 \$ |
| 5 périodes ou moins | 85 \$ | 90 \$ |
| Pénalité de retard | 100 \$ | 100 \$ |
| CERTIFICAT DE CONDUITE PROFESSIONNELLE | | |
| Membres, résidents et moniteurs avec carte de stages valide | 80 \$ | 80 \$ |
| Non-membres | 165 \$ | 165 \$ |
| CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE SUPPLÉMENTAIRE | | |
| | 150 \$ | 150 \$ |
| CONVERSION D'UN PERMIS TEMPORAIRE EN PERMIS RÉGULIER | | |
| | 350 \$ | 350 \$ |
| EXAMENS - inscription et critères d'admissibilité | | |
| Médecine de famille | | CMFC |
| Autres spécialités | | CR |
| Examens du Conseil médical du Canada | | CMC |
| IMMATRICULATION | | |
| | 120 \$ | 120 \$ |
| MISE À JOUR DES ACTIVITÉS MÉDICALES ET DÉCLARATION | | |
| | 0 \$ | 0 \$ |
| MONITEUR | | |
| Étude du dossier | 500 \$ | 500 \$ |
| NOUVELLE SPÉCIALITÉ - reconnaissance d'équivalence de la formation | | |
| | 500 \$ | 500 \$ |
| PERMIS ET CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE | | |
| Réimpression | 80 \$ | 80 \$ |
| Copie (Gestion documentaire - DAJ) | 0 \$ | 0 \$ |
| PERMIS RESTRICTIF | | |
| Modification au permis | 200 \$ | 200 \$ |
| STAGE D'ÉVALUATION OU D'ADAPTATION - 13 semaines | | |
| Organisation (TPS et TVQ - 2016) | 632,37 \$ | 632,37 \$ |
| EIMT - Étude de l'impact sur le marché du travail | | |
| parrainé par RSQ | 230 \$ | 230 \$ |
| non parrainé | 1 025 \$ | 1 025 \$ |
| Semaine d'observation préalable au stage - 1 semaine (TPS et TVQ) | 1 725 \$ | 1 725 \$ |
| Tarif par semaine - 12 semaines (TPS et TVQ) | 1 725 \$ | 1 725 \$ |

TARIFICATION - Direction des études médicales

Entrée en vigueur : le 1^{er} avril 2021

| SERVICES | TARIF 2020/2021 | TARIF 2021/2022 |
|---|--------------------|--------------------|
| TARIFICATION - SERVICES PAR INSCRIPTIONMED.CA - Demande d'inscription médicale | | |
| PERMIS RÉGULIER | | |
| Prêt à exercer : étude du dossier, délivrance du permis et 1 cert. spécialiste | 775 \$ | 800 \$ |
| Reconnaissance d'équivalence du diplôme M.D. : étude du dossier | 500 \$ | 500 \$ |
| PERMIS RESTRICTIF ET ARM | | |
| Étude du dossier | | |
| Professeur sélectionné par une faculté de médecine du Québec | 775 \$ | 800 \$ |
| Clinicien parrainé par Recrutement Santé Québec (RSQ) | 0 \$ | 0 \$ |
| ARM - Entente Québec-France | | |
| parrainé par RSQ | 0 \$ | 0 \$ |
| non parrainé par RSQ | 775 \$ | 800 \$ |
| Délivrance du permis restrictif | | |
| | 775 \$ | 800 \$ |
| Conversion en permis régulier | | |
| avant 5 ans, après un renouvellement | | |
| Clinicien ou Professeur sélectionné - étude de formation (candidat CMQ) | 500 \$ | 500 \$ |
| ARM (Entente Québec-France) - admissibilité directe aux examens | 0 \$ | 0 \$ |
| Délivrance du permis régulier et certificat de spécialiste (réussite aux examens) | 500 \$ | 500 \$ |
| après 5 ans - étude du dossier, délivrance du permis et 1 cert. de spécialiste | | |
| ARM, Clinicien et Professeur sélectionné | 500 \$ | 500 \$ |



TABLEAU-SYNTÈSE JETONS, HONORAIRES, DÉPENSES

Exercice financier 2021-2022 (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

Adopté par le Conseil d'administration le 19 février 2021 (CDA-21-09)

| MEMBRES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL | |
|---------------------------------------|----------------|
| Administrateurs élus | |
| CA | Autres comités |

PORTION IMPOSABLE

Jetons de présence - T4 (case 14), RL1 (case A)

| Taux horaire ^{(1) (2)} (s'applique aux réunions tenues par conférence téléphonique ou visioconférence) ⁽³⁾ | | | |
|--|----------|----------|--|
| 1 heure | 521 \$ | 414 \$ | |
| 2 heures | 1 041 \$ | 829 \$ | |
| 3 heures | 1 041 \$ | 829 \$ | |
| 4 heures | 1 562 \$ | 1 243 \$ | |
| 5 heures ou plus ⁽⁴⁾ | 2 083 \$ | 1 657 \$ | |
| Journée (7 heures) | | | |
| Moins de 600 km aller-retour | 2 083 \$ | 1 657 \$ | |
| Plus de 600 km aller-retour | 4 166 \$ | 3 314 \$ | |
| Demi-journée | | | |
| Moins de 300 km aller-retour | 1 041 \$ | 829 \$ | |
| Plus de 300 km aller-retour | 2 083 \$ | 1 657 \$ | |

- (1) Dans le cas où une rencontre tenue à distance, par conférence téléphonique ou visioconférence, est d'une durée de moins d'une heure, aucune rémunération n'est versée.
- (2) Dans le cas d'une rencontre d'une durée de plus d'une heure, la rémunération correspond à celle de la tranche d'heure supérieure lorsque la demi-heure est dépassée.
- (3) Dans le cas d'une rencontre mixte, c'est-à-dire avec des participants en virtuel et en présentiel, la rémunération à taux horaire est limitée à la valeur du jeton versé pour une demi-journée ou une journée.
- (4) Dans le cas d'une rencontre tenue en virtuel, la rémunération à taux horaire est limitée à 5 heures, soit l'équivalent de la valeur du jeton versé pour une journée.

Précisions :

Dans le cas où un administrateur ou un autre membre de comité ou de groupe de travail assisterait à plus d'une réunion dans la même journée, la rémunération maximale sera équivalente au jeton versé pour une journée.

Le jeton de présence inclut le temps de préparation pour les séances du Conseil d'administration ou pour tout autre comité ou groupe de travail.

Les présidents de comités et de groupes de travail ont droit à des jetons majorés de 7,5 % par rapport aux jetons réguliers.

La rémunération des administrateurs nommés doit être équivalente à celle des administrateurs élus. En ce sens, toute rémunération versée par l'Office des professions du Québec directement à ces personnes pour l'exercice de leurs fonctions sera déduite de la valeur du jeton versé par le Collège. Prière de fournir une copie du formulaire d'allocation de présence et de frais de déplacement de l'Office avec la liste des présences.

TABLEAU-SYNTHÈSE JETONS, HONORAIRES, DÉPENSES

Exercice financier 2021-2022 (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

PORTION NON IMPOSABLE

Transport (pièces justificatives requises)

| | |
|------------------------|---|
| Automobile | 0,56 \$/km. Le kilométrage pour la distance parcourue entre le lieu de résidence ou de travail et le lieu de réunion sera remboursé. Le calcul se fera selon le kilométrage réel parcouru. |
| Stationnement | |
| Autobus, métro et taxi | |
| Train | Classe économique Première classe (classe affaires) autorisée pour couloirs Mtl-Qc, Mtl-Ottawa |
| Avion | Classe économique Déplacements en avion non remboursés pour couloirs Mtl-Qc, Mtl-Ottawa |

Hébergement (pièces justificatives requises)

| | |
|-----------------------|--|
| Montréal centre-ville | Remboursement à 100 % selon ententes de tarifs préférentiels au Marriott Château Champlain et au Crystal (voir détails sur intranet) |
| Québec centre-ville | Remboursement à 100 % selon entente de tarif préférentiel au Marriott Québec centre-ville (voir détails sur intranet) |
| Ailleurs | Maximum 220 \$ + tx / nuit/chambre standard |

Repas (pièces justificatives requises)

| | |
|----------|--|
| Déjeuner | Maximum : 30 \$ (incl. tx et pourboire) Plafond de 105 \$/j. en respectant max établis pour chaque repas |
| Dîner | Maximum : 50 \$ (incl. tx et pourboire) Plafond de 105 \$/j. en respectant max établis pour chaque repas |
| Souper | Maximum : 70 \$ (incl. tx et pourboire) Plafond de 105/ \$/j. en respectant max établis pour chaque repas |

Précisions :

Toute indemnité de frais de transport, d'hébergement ou de repas versée par l'Office sera déduite des montants versés par le Collège. Prière de fournir une copie du formulaire d'allocation de présence et de frais de déplacement de l'Office avec la demande de remboursement et les pièces justificatives requises.

IMPORTANT

Pièces justificatives : lorsque requises, doivent comporter la facture et le reçu attestant de la transaction pour être valides. Les dépenses liées aux boissons alcoolisées durant la journée de travail ne sont pas remboursées. Ainsi, les factures de repas soumises au service de la comptabilité ne doivent pas comporter de boissons alcoolisées.

Annexe V

Le guide d'exercice « L'évaluation médicale à la demande d'un tiers : La médecine d'expertise» sera disponible dans la section [Publications et règlements](#) du site web du Collège des médecins du Québec.